



Conseil de gestion de l'assurance parentale

Plan d'action de développement durable

Année de transition 2021

Plan d'action de développement durable année de transition 2021 du Conseil de gestion de l'assurance parentale

Le Conseil de gestion de l'assurance parentale a adopté un Plan d'action de développement durable 2018-2020. Afin de poursuivre sa contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 et en conformité au décret numéro 512-2021 du 31 mars 2021, le Conseil de gestion présente son Plan d'action de développement durable transitoire pour l'année 2021. Ce plan d'action est en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Action	Indicateur	Cible
Favoriser l'utilisation du transport collectif ou du covoiturage lors des déplacements du personnel pour les rencontres du conseil d'administration et de ses comités	Proportion annuelle des déplacements du personnel en transport en commun ou en covoiturage	100 % des déplacements
Soutenir un artiste québécois par la diffusion d'œuvres originales	Nombre d'œuvres originales d'artiste québécois diffusées	1 œuvre (cible annuelle)
Établir un cadre de référence en matière de télétravail	Mise en vigueur d'un cadre de référence en matière de télétravail	D'ici le 31 décembre 2021